

24 DEC. 2019



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Le Préfet de la Haute-Savoie

aux

Maires des 41 communes du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve

Annecy, le

16 DEC. 2019

*Site
+ Déchage*

Objet : Relais de la communication sur le Fonds Air Bois de la vallée

Nos Réf. : C-PPA 19-026

Vos interlocuteurs : Jacques DELFOSSE (jacques.delfosse@haute-savoie.gouv.fr), DDT 74
Céline MONTERO (celine.montero@developpement-durable.gouv.fr), UD DREAL
Pauline CAËR (pcaer@sm3a.com), Chargée de mission PPA

Annexe : Arrêté Préfectoral N°PAIC-2019-0150 relatif à l'interdiction du chauffage à bois à foyer ouvert

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve n°2, l'accélération de la modernisation du parc des appareils de chauffage au bois est un objectif majeur pour réduire les émissions de particules fines.

Pour accompagner le renouvellement des appareils de chauffage au bois polluants, je vous rappelle que la prime de 2000 € du Fonds Air Bois, au financement de laquelle vous participez à travers votre communauté de communes, se poursuit jusqu'à fin 2021.

Le 03 décembre dernier, j'ai signé un arrêté interdisant, à compter du 1^{er} janvier 2022, l'utilisation des foyers ouverts sur le territoire du PPA de la vallée de l'Arve conformément à la mesure prévue dans le PPAN°2. Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier cet arrêté PAIC-2019-0150.

Je vous précise que cette interdiction concernera l'utilisation des foyers ouverts à usage de chauffage (principal, d'appoint ou d'agrément) quel que soit le type d'occupation (résidence principale ou secondaire ou autre).



Il est important que vous puissiez relayer les informations relatives à l'aide financière évoquée plus haut et à l'arrêté d'interdiction pour accroître la visibilité de ces mesures grâce à tous les moyens à votre disposition (panneaux lumineux, site internet, réseaux sociaux, événements locaux, bulletin municipal,...).

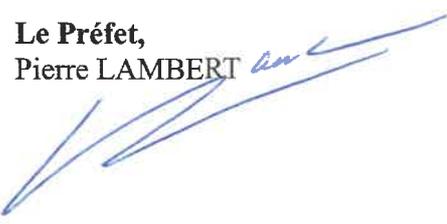
Par ailleurs, je compte également sur vous pour relayer massivement les outils de communication du Fonds Air Bois produits par le SM3A. Le chargé de mission Fonds Air Bois se tient à votre disposition pour vous remettre ces outils de communication (affiche, plaquette, article type,...) et répondre à toutes vos questions ; pour le contacter : fonds-air-bois@sm3a.com ou 04 50 25 24 91.

Je vous remercie pour votre engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air de notre vallée et vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Merci pour votre engagement dans l'information de nos administrés.

Le Préfet,

Pierre LAMBERT



Copies :

- les Présidents des communautés de communes du PPA de la vallée de l'Arve
- le Président du SM3A
- le Conseil Régional
- le Conseil Départemental
- la Direction Régionale de l'Ademe

- Messieurs les Députés Xavier Roseren et Martial Saddier
- le Sous-Préfet de Bonneville
- le Pilote de la Commission "Résidentiel/Tertiaire" du PPA – M. Etienne Jacquet
- l'UD-DREAL
- la DDT